

SUBSIDES—*Suite.*

128. Aide aux sauvages du Bas-Canada	- - - - -	400 00
129. Service des bateaux remorqueurs entre Montréal et Kingston	- - - - -	20000 00
130. Gardiens de dépôts de provisions à Anticosti	- - - - -	400 00
131. Pour approvisionnement de tels dépôts	- - - - -	1400 00
132. Résident sur le chemin de	- - - - -	400 00
133. Phares, sur les Isles St. Paul et Scattarie	- - - - -	3000 00
134. Dépenses pour protéger les pêcheries dans le Golfe	- - - - -	2500 00
135. Pour abonnement et annonces dans la Gazette Officielle	- - - - -	5000 00
136. Pour impressions diverses	- - - - -	5000 00
137. Pour faire face à diverses petites dépenses du service public	- - - - -	6000 00
138. Commission d'enquête, service public,	- - - - -	6000 00

(Résolutions rapportées à la page 266.)

139. Dépenses contingentes de l'administration de la justice, B. C.,	- - - - -	119486 47
140. do do do H. C.,	- - - - -	23100 00
141. Pour le soutien des prisons de réforme	- - - - -	24000 00
142. Inspection des prisons et asiles	- - - - -	10500 00
143. Salaires de deux députés adjudants généraux, H. et B. C. avec leurs commis et messagers, etc,	- - - - -	12680 00
144. Deux officiers inspecteurs de camp	- - - - -	3200 00
145. Garde-magasins d'arsenaux, etc.	- - - - -	2400 00
146. Soins des armes, loyer des arsenaux	- - - - -	5000 00
147. Combustible pour les arsenaux et les selleries	- - - - -	800 00
148. Approvisionnement de la force active volontaire	- - - - -	21644 00
149. Dépenses contingentes, force active	- - - - -	8000 00
151. Salaire d'un aide-de-camp provincial	- - - - -	1840 00
152. Indemnité aux pensionnaires au lieu de terres	- - - - -	12410 00
153. Pour l'exercice du fusil	- - - - -	2000 00
154. { Chemins de colonisation, Haut-Canada - - - - - } do do Bas-Canada - - - - - }	- - - - -	100000 00
155. Pour payer diverses dépenses imprévues encourues durant l'année 1860, telles que détaillées dans le rapport No. 59, 2e partie des comptes publics mis devant la législature	- - - - -	393491 75
156. Somme additionnelle pour exercice de la milice	- - - - -	15000 00
157. Somme requise pour la présente année, pour l'exploration géologique	- - - - -	9000 00
158. Dépense additionnelle pour l'émigration	- - - - -	15000 00
159. Pour achat de grains de semence pour les incendiés du comté de Té- miscouata, montant remboursable	- - - - -	3000 00
160. Indemnité accordée à James Mitchel, pour blessures reçues au phare de Béquet	- - - - -	400 00
161. Pour défrayer les dépenses du département des sauvages	- - - - -	5000 00
162. Aide additionnelle à l'institution des sourds et muets, Toronto	- - - - -	1000 00
163. Do do do Montréal	- - - - -	1000 00
164. Continuation du contrat pour l'approfondissement du canal de Wel- land, jusqu'au niveau du lac Erié	- - - - -	60000 00
165. Continuation du contrat pour l'approfondissement du Lac St. Pierre	- - - - -	60000 00
166. Pour la construction de vannes de décharge, ponts tournants, et portes d'écluse en réserve sur les canaux du St. Laurent	- - - - -	35000 00
167. Service des steamers se rattachant aux lumières, bouées et fanaux sous le contrôle de la Maison de la Trinité,—service postal aux ports d'en bas—et construction de nouveaux phares	- - - - -	50000 00
168. Pour l'achèvement des améliorations entreprises à la Tuque, Grande Mère et Shawenegan	- - - - -	4000 00
169. Pour l'achèvement des chemins au Nouveau-Brunswick et Gaspé, et sur la rive Nord du St. Laurent.	- - - - -	50000 00